



**Bureau Exécutif
20 Novembre 2009
Extrait du Relevé de décisions**

Thèmes et Commentaires

VIE FEDERALE

En préambule le Président, propose au BE d'élire Madame Marie-Thérèse Jourdas comme trésorière adjointe pour palier aux absences à venir du Trésorier. Vote à l'unanimité du BE (7 voix pour sur 7 votants présents)

Approbation du relevé de décisions du BE du 23/10/2009 et du CO du 21/10/2009

Relevé de décision du BE du 23/10/2009 adopté

Relevé de décision du CO du 21/10/2009 est adopté avec les modifications du point 4 « sauf accord **concerté** de la fédération du pays concerné » et point 6 « reporter l'aide qui se faisait sur le Championnat de France Jeune et Senior sur le Championnat de France Jeune »

Point sur l'informatisation des PVR et des licences Enseignement

Le BE de la FFVoile confirme sa décision d'informatisation de la licence enseignement/PVR et la mise en test en 2010. Un RDV avec la société LAE pour les PVR est nécessaire pour les développements à prévoir dans el respect du cahier des charges fédéral

Pour ce qui concerne la ligue de Bretagne de voile : Orientation à prendre en fonction de la réponse du président de la ligue au courrier de la FFVoile et de la rencontre entre le service informatique et la ligue de Bretagne de voile

Point sur le nombre de licences

Licences Jeunes 18930 (+ 8,3 %) - Licences Adultes 59303 (+ 1,9 %) (Chiffres arrêtés au 18 novembre 2009 soit un total de 78 233 licenciés).

Sachant que l'expérimentation licences en Haute Normandie est intégrée dans ces chiffres, le BE constate que les chiffres restent globalement en augmentation par rapport à la même période de l'an dernier.

Principe de mise à disposition d'un contrat à temps partiel pour les Associations de Classes

Le BE accepte le principe de la mise en place d'une personne ressource à temps partiel auprès des classes. Les modalités seront mises en place par la Vie Fédérale

Conventions avec l'ENVS

Convention de collaboration et partenariat avec l'ENVS

Convention de partenariat avec l'ENVSN pour les actions relatives à la Formation.

Le principe de la signature de ces conventions est validé sachant que la durée du préavis doit passer à 1 mois. L'article 5 doit être revu et il est nécessaire qu'un cahier des charges soit rédigé par les services concernés par ces conventions

Point sur la Météo

Info

Dates des prochains BE et CA

BE : Dimanche 6 décembre 9h – 12h

BE : Vendredi 8 Janvier 9h – 18h00

BE : Vendredi 26 Février 9h – 18h00

CA : Vendredi 5 Mars – 9h30 – 18h00

Affiliation

Aucun dossier

Point sur la Communication Salon et soirée des Champions

Pas de présence de la FFVoile sur le Salon Nautique de Paris, Les organisateurs ayant informé la FFVoile que début Novembre et trop tardif pour une organisation correcte.

Soirée des Champions le 7 Décembre au Théâtre Edouard VII

ORGANIGRAMME OPERATIONNEL

Projection du document.

Quelques modifications sont demandées. Ce sujet sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour du BE du 06/12/2009

COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE

Convention d'arbitrage 2010. (Pré-liste, tarif journalier arbitre, principe de prise en charge, port de la tenue arbitre, logo FFV)

1) Le Bureau Exécutif valide le texte de la convention d'arbitrage type 2010, applicable aux épreuves à convention d'arbitrage (annexe 1) dont la liste aura été validée par le Bureau Exécutif.

2) Le Bureau Exécutif valide, à l'identique du tarif 2009, la reconduction du montant des défraiements versés par les organisateurs aux arbitres désignés dans le cadre de la convention d'arbitrage pour l'année 2010 : 45 € (déjeuner et dîner) ou 25 € (dîner uniquement, déjeuner pris en commun avec les organisateurs)

3) Le Bureau Exécutif valide, à l'identique du tarif 2009, la reconduction du montant des indemnités d'arbitrage versée par les organisateurs aux arbitres désignés dans le cadre de la convention d'arbitrage pour l'année 2010 : 60 €.

4) Le Bureau Exécutif valide les fonctions des arbitres bénéficiaires de ces défraiements et indemnités :

- Président du comité de course (et un assesseur éventuel)
- Président du jury (et un assesseur éventuel)
- Jaugeur d'épreuve (et un jaugeur adjoint éventuel)
- PRO (pour les épreuves Match racing)

5) Le Bureau Exécutif valide les épreuves suivantes soumises à convention d'arbitrage, avec indemnisation des arbitres français désignés :

EPREUVE	DATES	ORGANISATEUR
WMRT - MIMR	6 au 11 avril 2010	YCPR Marseille
Transat AG2R	Départ 18 avril 2010	PENDUICK
Audi Med Cup	Mai	WORLD SAILING MANAGEMENT
Quiberon Solo	12 au 19 juin 2010	SAILING ONE
Tour de France à la voile	Juin/Juillet	EDITIONS LARIVIERE
Internationaux de France MR	28 juillet au 1er août	APCC Nantes
Solitaire du Figaro	Juillet/août	LE FIGARO
St Quay Women Match Racing	1er au 5 septembre	SN ST QUAY
Trophée Clairefontaine	Septembre	SAILING ONE
Cap Istanbul	Septembre	OLAY NAUTIC
Tour de Bretagne	Septembre	LIGUE DE BRETAGNE
Velux 5 Oceans Race	Départ 17 octobre 2010	CLIPPER VENTURES
Route du Rhum	Départ 31 Octobre 2010	PENDUICK

Systeme de prise en charge des arbitres

Le Bureau Exécutif décide de maintenir les prises en charge des frais d'hébergement des arbitres à hauteur de 30,50€/jour pour l'année 2010.

Le BE demande à ce qu'une réflexion sur une évolution de cette prise en charge pour 2011 soit rapidement engagée afin que l'arbitrage ne soit pas ressenti comme un coût par les organisateurs.

DEPARTEMENT VOILE LEGERE

Validation des règles de jauge Tyka et 15.5 pour 2010

Le Bureau Exécutif entérine les jauges Tyka et 15.5 pour 2010 (annexe 2)

DEPARTEMENT HABITABLE

Tarifs des systèmes de handicap fédéraux

HN simple : Moins de 10 mètres

Nouveau (€)

Premier certificat (numéro de voile inclus)

40 (25+15)

Renouvellement (tous les 4 ans)	25
HN simple : 10 mètres et +	
Premier certificat (numéro de voile inclus)	50 (35+15)
Renouvellement (tous les 4 ans)	35
Certificat complet : (OSIRIS) ORC+HN	
Nouveau : jusque 7m99	55
Nouveau : de 8 à 9,99m	75
Nouveau : de 10 à 11,99m	90
Renouvellement jusque 7,99m	35
Renouvellement 8 à 9,99m	45
Renouvellement 10 à 11,99m	55

Le Bureau Exécutif valide la proposition de la commission Intersérie Habitable et entérine la nouvelle grille de tarification des cartes d'identité HN.

Règlement du Championnat de France de Course au Large en Solitaire

Le BE Adopte le Règlement du Championnat de France de Voile Course au Large en Solitaire (joint en annexe 3 du relevé)

Candidature au Championnat de France Match Racing Open 2011 et 2012

Le Bureau exécutif entérine la candidature de l'YCPR pour les Championnats de France de Voile Match Racing Open 2011 et 2012.

Soutien du M34 pour le tour de France à la Voile

Le BE se prononce favorablement pour écrire au TFV que « La FFVoile soutient le choix du M34 pour les éditions du Tour de France à la Voile 2011 et suivantes conformément au courrier signé par William Borel en date du 18 novembre dernier.

La FFVoile s'engage à faire ses meilleurs efforts pour promouvoir un circuit de compétitions attributif d'un titre de Champion de France se courant sur le monotype M34 et dont le Tour de France à Voile sera l'épreuve phare dans les années à venir. »

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

Suivi du projet accréditation ISAF du réseau EFV

Inscription de la FFVoile dans le projet et suivi du dossier

La FFVoile accepte le principe d'une accréditation ISAF. Le dossier est suivi par Olivier BOVYN qui informera et associera le département Développement à l'ensemble des actions nécessaires au montage initial du projet avec la RYA. Les techniciens associés sont Philippe DELHAYE et Sylvie LASSEAUX.

conditions d'engagement de la FFVoile dans le projet

La FFVoile s'engage dans le projet d'accréditation, sous réserve d'être associée par l'ISAF à l'élaboration des préconisations et des outils pédagogiques supports du processus, via une représentation assurée conjointement par Olivier Bovyn et le département développement.

conditions de mise à disposition des documents pédagogiques français

Les conditions de mise à disposition auprès des autres MNA des outils réalisés par la FFVoile seront étudiées au cas par cas par le Bureau Exécutif.

traduction en langue anglaise des outils pédagogiques

Si la traduction des documents en anglais est obligatoire, la FFVoile souhaite un partage des coûts de traduction avec la RYA.

audit des clubs de la RYA

La FFVoile accepte le principe d'un audit sur place qui associera les personnes désignées par le département Développement.

audit des clubs français

La FFVoile souhaite que l'audit des clubs français soit réalisé en langue française. Un audit en fin d'année (novembre 2009) ne paraît pas adapté pour évaluer les EFV. La FFVoile souhaite sélectionner les clubs qui seront audités.

inspection à la demande des autres MNA

Compte tenu des contraintes que représente un audit dans une MNA (5 jours sur place) il paraît important de proposer des inspecteurs autres que les cadres techniques nationaux FFVoile. Pour les inspections conduites à la demande des MNA, la FFVoile souhaite donc que les formateurs FFVoile impliqués dans les audits AFNOR des EFV soient sollicités. Le département Développement effectuera le cas échéant un appel à candidature et une sélection des candidats. Une formation en anglais ouverte à ces publics serait nécessaire à l'image de ce qui est fait pour les entraîneurs nationaux afin d'aider nos formateurs qualifiés à faire connaître notre savoir faire français à l'étranger.

Journée nationale du jeune régatier 2010

Le BE donne son accord pour qu'à compter de 2010, l'ensemble du mois de septembre soit retenu pour la période d'organisation de la journée du jeune régatier.

Conditions de mise à disposition de documents pédagogiques à destination des enseignants pour le site Banque Populaire

1) Le Bureau Exécutif décide que chaque demande étant particulière, chaque cas sera traité au cas par cas par le Comité Opérationnel et/ou par le Bureau Exécutif. Le Comité Opérationnel et/ou le Bureau Exécutif décidera également des conditions de transmissions (échanges – prix...). Avant présentation au comité opérationnel et au bureau, le département en charge de la réalisation du document sera sollicité.

2) Le Bureau Exécutif accepte le principe de transmettre à la Banque Populaire les éléments sélectionnés par le département développement et répondant aux usages du site banque populaire. Les conséquences concernant les droits des illustrations pour ces projets restent actuellement inconnus.

3) Le Bureau Exécutif accepte que dans le cadre de notre collaboration avec la société USHIP, certains documents pédagogiques soient mis en ligne à la vente par cette société. Ces documents sont : le manuel enseigner la voile et le DVD enseigner la voile. La société USHIP retiendra 7% du prix de vente HT. Les recettes seront versées sur la ligne budgétaire correspondant à la vente de ces mêmes produits par le département développement.

Conditions de mise à disposition du guide éco gestion des bases nautiques pour la région Bretagne

La FFVoile accepte de répondre positivement à cette demande dans le cadre suivant :

- Signature d'une convention entre la FFVoile et le Conseil Régional de Bretagne, chef de file du projet ;
- Dans cette convention, il serait demandé à ce que soit rappelé l'antériorité du guide fédéral ;
- Cette mise à disposition du document impliquerait une facturation à hauteur de 2 000 € HT de la FFVoile à NEA II.

HAUT NIVEAU

Information sur le collectif Equipe de France et sur le groupe France Espoirs

Remis à un prochain BE

Vente de matériels Haut Niveau

Le BE donne délégation au Président pour valider la vente de matériel

Fixation des tarifs des stages nationaux de formation 2010

Le Bureau Exécutif de la FFVoile adopte le montant de facturation des formations selon le tarif de 9,30 € de l'heure pour les frais pédagogiques (hors frais de documentation), additionnés des frais réels de séjour. En cas de désistement (hors cas de force majeure) intervenant dans le mois précédent l'action de formation, un forfait incompressible de 30% du total des frais peut être réclamé. Ce montant peut s'élever à 50% si le désistement intervient dans les 10 jours précédents l'action de formation. Si l'annulation intervient dans les trois jours précédents le début de l'action de formation, la totalité des frais pourra être réclamé, selon les possibilités d'annulation.

Le BE délègue à la Mission Formation les éventuelles adaptations nécessaires en cours d'année, lesquelles feront l'objet d'une information du Bureau Exécutif de la FFVoile.

Contrôle de l'habilitation par la FFVoile des hommes et des structures de formation

Déjà traité lors d'un précédent BE

DIVERS

Epreuves Internationales

Le BE décide d'attribuer à l'ASN Quiberon le Championnat de I14 du 7 au 11 Septembre 2010 et soumettra au CA du 21 Novembre 2009